



Conseil économique et social

Distr. : générale
13 décembre 2021

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre
Quatrième réunion

À distance, 17 et 18 novembre 2021

Rapport de la quatrième réunion du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre

I. Ouverture de la réunion

A. Contexte

1. Le Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre est un organe statutaire composé d'experts et de décideurs, chargé d'aider, par des directives et des conseils, la Division du genre, de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales à examiner les activités menées durant l'exercice biennal 2020-2021, ainsi que la vision et l'orientation stratégiques du plan de la période suivante 2021-2023.

2. La Commission économique pour l'Afrique (CEA), par l'intermédiaire de sa Division du genre, de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales, a convoqué la quatrième réunion du Comité, tenue à distance les 17 et 18 novembre 2021, sur le thème « Aider les États membres à mieux aller de l'avant vers un avenir inclusif et résilient après la pandémie de COVID-19 ». Cet axe thématique correspondait aux priorités de l'Afrique et de l'Organisation des Nations Unies, qui sont d'aider ces États à analyser les effets socio-économiques de la pandémie, et les aides nécessaires pour y faire face et renforcer la résilience.

3. L'objectif de la réunion était d'examiner les travaux de la Division et de leur donner une orientation stratégique, puis d'informer les États membres des nouveaux domaines d'intérêt et d'intervention stratégique de la Division dans l'exécution de son mandat, à savoir, éradiquer l'extrême pauvreté et réduire les inégalités en vue d'une croissance inclusive et équitable, en tenant compte des effets de la pandémie. En outre, les membres du Comité et les participants devaient guider la Division dans son analyse des liens entre croissance, pauvreté et inégalités, dans le contexte des politiques sociales, de l'urbanisation, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et déterminer les besoins prioritaires concernant les principaux domaines d'intervention de la Division.

B. Participation

4. Les représentants des États membres suivants ont participé à la réunion : Algérie, Angola, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice,



Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Togo, Tunisie et Zimbabwe.

5. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Ligue des États arabes, communautés économiques régionales, étaient aussi représentées à la réunion.

6. Étaient également présents des représentants de l'Africa Centre for Development Practice and Global Engagement, de l'Institut danois d'études internationales, de l'Institut de recherche de l'Université de Buenos Aires, de l'Université Cornell et de l'Université du Limpopo. Au total, 112 personnes ont pris part à la réunion.

C. Déclarations liminaires

7. Ouvrant la réunion, Najla Allani, Directrice générale au Ministère tunisien des affaires sociales et présidente élue du Bureau entrant, a souhaité la bienvenue à tous les participants et remercié le Bureau sortant et son président, le représentant de l'Égypte, pour le travail accompli durant le dernier exercice biennal. Elle a évoqué les ravages causés par la COVID-19 dans la région, qui ont eu une incidence sur la mise en œuvre des objectifs fixés d'un commun accord.

8. Elle a également fait observer que, malgré ses conséquences catastrophiques, la pandémie offrait une opportunité de faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable. Elle a souligné que si la résilience devait être atteinte dans l'avenir, il ne devrait pas y avoir érosion des acquis et des progrès en matière de développement. Elle a appelé à rechercher des solutions de financement de la reprise, et espéré que les délibérations du Comité à la réunion conduiront à des actions qui contribueront à un avenir plus résilient.

9. Dans sa déclaration liminaire, Vera Songwe, Secrétaire générale adjointe des Nations Unies et Secrétaire exécutive de la CEA, a donné un aperçu des récents travaux accomplis par la Commission pour atténuer les effets économiques de la pandémie de COVID-19 et promouvoir le développement socio-économique de la région africaine. Elle a rappelé que la COVID-19 cause des dommages considérables dans la région, en particulier pour les femmes et les autres groupes vulnérables, soulignant que le virus pose un problème à la fois économique et social. Elle a préconisé des actions plus résolues pour lutter contre la faible couverture de la protection sociale en Afrique, laquelle touche les femmes de manière disproportionnée.

10. Notant les graves répercussions de la pandémie sur les collectivités locales et les recettes publiques, elle a souligné l'importance cruciale des partenariats que la CEA met en œuvre avec d'autres organisations internationales pour faire face à la pandémie. Elle a appelé l'attention sur l'importance non seulement des technologies de l'information et des communications dans la lutte contre la pandémie et pour mieux reconstruire, mais aussi d'une mobilisation efficace des ressources nationales, notamment par l'optimisation des recettes urbaines.

II. Élection du Bureau

11. Les pays suivants ont été élus à l'unanimité pour constituer le Bureau :

Présidence : Tunisie

Première vice-présidence : Somalie

Deuxième vice-présidence :	Malawi
Premier rapporteur :	Mali
Deuxième rapporteur :	Guinée équatoriale

III. Examen et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

12. Le Comité a adopté à l'unanimité l'ordre du jour suivant, en se fondant sur l'ordre du jour préliminaire présenté dans le document E/ECA/CSPPG/4/1 :

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Bureau.
3. Examen et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Rapports soumis au Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre : présentation et débats :
 - a) Sous-programme 9 : pauvreté, inégalités et politiques sociales ;
 - b) Sous-programme 6 : égalité des sexes et autonomisation des femmes.
5. Séances parallèles :
 - a) Tirer parti des emplois productifs : doter les femmes et les filles des compétences demandées demain ;
 - b) Promouvoir l'emploi inclusif et résilient des jeunes en Afrique, aujourd'hui et après la pandémie ;
 - c) Croissance inclusive et résiliente en Afrique : le rôle de l'aménagement territorial.
6. Débat général sur le thème de la quatrième réunion « Mieux aller de l'avant vers un avenir inclusif et résilient dans le contexte de la pandémie de COVID-19 » :
 - a) Présentation des documents thématiques ;
 - b) Réunions en sous-comité ;
 - c) Compte rendu des réunions en sous-comité et débat sur la voie à suivre.
7. Examen et adoption des conclusions et recommandations de la quatrième réunion.
8. Clôture de la réunion.

IV. Rapports soumis au Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre : présentation et débats

13. La représentante du secrétariat a rappelé le mandat de la CEA, qui est de promouvoir le développement économique et social de ses États membres, de favoriser l'intégration intrarégionale et d'encourager la coopération internationale pour le développement de l'Afrique. Elle a également souligné qu'en sa qualité d'organisme régional des Nations Unies, la CEA sert 54 États membres africains et constitue une composante clé du paysage institutionnel africain. La CEA occupe une place privilégiée pour apporter une contribution exceptionnelle à la résolution des problèmes de développement du continent.

14. La représentante du secrétariat a également appelé l'attention sur les recherches et analyses multisectorielles conduites par la Commission, qui favorisent l'intégration des trois piliers du développement durable, et encouragent l'apprentissage par les pairs, la réflexion innovante et la promotion de politiques publiques, tout en favorisant des liens et des synergies intersectoriels. Elle a enfin souligné que la CEA fournit des conseils politiques au niveau national, par un soutien direct aux États membres sur demande, dans les domaines liés à ses travaux normatifs et analytiques, en collaboration avec le système des Nations Unies au niveau national.

A. Sous-programme 9 : pauvreté, inégalités et politiques sociales

1. Présentation

15. Des représentants du secrétariat ont présenté le rapport relatif au sous-programme 9 sur la pauvreté, les inégalités et les politiques sociales, qui donne un aperçu des activités en cours et prévues pour les deux prochaines années, et décrit les principaux domaines de travail prévus pour 2022-2023.

16. Dans leurs présentations, ils ont abordé des sujets tels que la réduction de la pauvreté, les migrations, l'emploi des jeunes, l'urbanisation et les effets de la pandémie de COVID-19 sur les travaux conduits dans ces domaines.

17. Ils ont noté que la réduction de la pauvreté progressait à un rythme bien plus lent que nécessaire pour réaliser les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063. S'agissant des migrations, ils ont mentionné le soutien fourni par la CEA, en collaboration avec l'Union africaine et l'Organisation internationale pour les migrations, à 23 États membres, dans le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations. Ils ont détaillé les travaux conduits par la CEA de concert avec les États membres, pour atténuer les effets de la pandémie sur les économies urbaines, par la formulation de plans de relance économique et de résilience.

2. Débat

18. Lors du débat qui a suivi, le Comité a demandé instamment à la CEA d'accroître son assistance technique aux États membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques sociales, et encouragé les États à tirer pleinement parti de l'assistance technique diverse offerte par la Commission. Il a également encouragé la Commission à contribuer au partage des bonnes pratiques en vue d'une adoption et d'une adaptation possibles par les autres États membres.

3. Recommandations

19. Suite au débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les États membres devraient :
 - i) Tirer parti de l'assistance technique offerte par la CEA, qui peut être facilement obtenue par envoi d'une lettre de demande officielle à la Secrétaire exécutive ;
 - ii) Collaborer avec la CEA à la diffusion de ses supports et outils de connaissances, et à leur adoption par les décideurs ;
- b) La CEA devrait :
 - i) Mieux expliquer et faire connaître les moyens par lesquels les États membres peuvent solliciter un appui technique ;
 - ii) Mieux faire connaître les critères selon lesquels les États membres sont sélectionnés pour bénéficier d'un appui technique ;
 - iii) Assurer plus régulièrement le suivi des programmes nationaux et utiliser et diffuser les bonnes pratiques et les bons

exemples de réduction des ressources nécessaires et d'amélioration de l'efficacité ;

iv) Intensifier le soutien qu'elle fournit aux États membres dans la lutte contre l'extrême pauvreté, qui reste persistante malgré de nombreuses années d'intervention ;

v) Renforcer l'assistance technique aux États membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques sociales.

B. Sous-programme 6 : égalité des sexes et autonomisation des femmes

1. Présentation

20. La représentante du secrétariat a présenté les activités liées au sous-programme 6 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Elle a souligné que le mandat du sous-programme était de renforcer la capacité des États membres et des communautés économiques régionales à concevoir, mettre en œuvre et suivre des politiques qui favorisent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, et à intégrer l'égalité hommes-femmes dans les politiques et programmes macroéconomiques et sectoriels.

21. Dans ce contexte, elle a mis en lumière les supports de connaissances établis pendant la période 2020-2021 dans le cadre du sous-programme, qui concernent des domaines tels que les aspects propres à l'égalité hommes-femmes des changements climatiques, du dividende démographique, du financement numérique, de l'entrepreneuriat et de l'activité minière artisanale et à petite échelle. En particulier, en réaction à la pandémie de COVID-19, un Compte pour le développement a été lancé au titre du sous-programme, afin d'aider les États membres à intégrer l'économie des soins dans leurs politiques de protection sociale et autres politiques publiques.

2. Débat

22. Lors du débat qui a suivi, les participants ont demandé des éclaircissements sur les critères utilisés par la CEA pour assurer le caractère inclusif de sa sélection des pays d'intervention, en particulier au regard de l'indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique. La nécessité de poursuivre l'assistance fournie aux États membres dans l'élaboration d'outils susceptibles de remédier aux inégalités hommes-femmes a également été examinée. Les participants ont en outre souligné qu'il était nécessaire d'évaluer de façon critique les politiques et programmes actuels des États membres qui ont pour objet de lutter contre ces inégalités, et de concevoir une assistance qui leur soit adaptée, en tirant parti des bonnes pratiques existantes qui pourraient être adoptées par les autres États membres. Le rôle que joue la CEA pour aider les États membres dans la mise en œuvre et le suivi du Plan d'action pour l'égalité des sexes dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a également été souligné.

3. **Recommandations**

23. Suite au débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les États membres devraient :
 - i) Tirer pleinement parti de l'appui technique et des services consultatifs offerts par la Division ;
 - ii) Utiliser les résultats des travaux de recherche de la Division sur les questions relatives à l'égalité des sexes pour élaborer leurs programmes nationaux.
- b) La CEA devrait :
 - i) Étendre son appui technique et ses services consultatifs aux pays qui ne sont pas couverts par ses activités actuelles ;
 - ii) Élargir la mise en œuvre de l'indice révisé de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique au-delà des deux pays qui ont été inclus ;
 - iii) Mettre davantage l'accent sur le partage des bonnes pratiques de lutte contre les inégalités entre les sexes, en vue d'une adoption et d'une adaptation possibles par des États membres ;
 - iv) Appuyer les États membres dans la mise en œuvre et le suivi du plan d'action pour l'égalité des sexes, adopté dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

V. **Séances parallèles**

A. **Tirer parti des emplois productifs : doter les femmes et les filles des compétences demandées demain**

1. **Présentation**

24. La représentante du secrétariat a présenté les principales constatations du Rapport sur les femmes africaines 2021, portant sur le thème « Écosystèmes de la finance numérique en tant que voies d'accès à l'autonomisation économique des femmes en Afrique ». Elle a souligné que, dans l'avenir, le marché de l'emploi sera fortement tributaire de la quatrième révolution industrielle, et que la connectivité numérique et l'accès à cette dernière sont essentiels à la possibilité d'accéder aux technologies émergentes et de les exploiter. Le manque d'accès à l'Internet aggrave les inégalités existantes, y compris les inégalités de genre, en particulier dans les zones rurales où les services et dispositifs Internet sont plus chers que dans les zones urbaines. Les femmes et les filles utilisent peu les technologies, en raison principalement de leur manque de culture et de formation numériques.

2. **Débat**

25. Lors du débat qui a suivi, les participants ont reconnu que les pratiques et les stéréotypes culturels posaient un défi majeur à l'alphabétisation et à l'éducation numériques des femmes et des filles. Si les filles obtiennent de meilleurs résultats que les garçons en sciences et en mathématiques dans le primaire et le secondaire, cette situation ne se traduit pas par des niveaux adéquats d'inscription dans des études universitaires sur les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques. Le recrutement prédominant de garçons dans ces filières décourage également les filles de s'engager dans ces parcours professionnels. De même, la charge élevée que représentent leurs activités non rémunérées laisse peu de temps aux femmes et aux filles pour

saisir les opportunités qui leur sont offertes de suivre un apprentissage ou une formation productive dans le domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.

3. Recommandations

26. Suite au débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les États membres devraient :
 - i) Promouvoir la collecte de données ventilées par sexe sur l'enseignement des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques, et l'utilisation des technologies numériques, pour déterminer les disparités entre les sexes et faciliter l'adoption de politiques fondées sur des données factuelles ;
 - ii) Élaborer une stratégie pour l'enseignement des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques, en s'assurant qu'elle favorise l'égalité des sexes ;
 - iii) Envisager de recourir dans certains cas à des quotas et à une action positive dans les pratiques de recrutement et d'embauche, afin d'améliorer les perspectives et les possibilités d'emploi pour les filles étudiant les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques ;
 - iv) Encourager les subventions et les aides, notamment l'octroi de bourses d'études, afin de réduire les obstacles financiers à l'enseignement de ces matières et aux formations les concernant ;
 - v) Lutter contre les discours sexistes dans l'enseignement des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques, ainsi que dans les formations, les recrutements et l'organisation des carrières dans ces domaines, dans le cadre de programmes de renforcement des capacités axés sur les parties prenantes cibles, notamment les médias et les agences de publicité ;
 - vi) Promouvoir l'adoption de l'enseignement de ces matières à l'école, dès le plus jeune âge, dans les programmes d'enseignement nationaux et les activités extrascolaires ;
 - vii) Renforcer les programmes de suivi-évaluation existants, afin de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des initiatives et des programmes axés sur ces matières ;
- b) La CEA devrait :
 - i) Soutenir les États membres dans le cadre de programmes de mentorat destinés aux femmes et aux filles dans l'enseignement des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques, et les formations connexes, en y associant des organisations et des institutions actives dans ces matières et en prévoyant des visites d'apprentissage et des simulations et expériences professionnelles de courte durée ;
 - ii) Mobiliser des femmes compétentes dans le domaine des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques, pour conseiller les filles qui sont encore à l'école ;
 - iii) Faire connaître et mettre en avant des figures historiques féminines pionnières dans ces domaines, en tant que modèles, pour inciter les femmes et les filles à faire des choix de carrière similaires ;
 - iv) Envisager de créer des prix pour les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques, afin que

l'excellence dans ces domaines, ainsi que les contributions scientifiques, soient reconnues ;

v) Soutenir l'élaboration de politiques et de stratégies destinées à aider les États membres à promouvoir l'enseignement, la formation et les possibilités d'emploi pour les femmes, dans le domaine des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques, en mettant l'accent sur l'aptitude à se servir des outils numériques et l'utilisation des technologies ;

vi) Promouvoir l'utilisation de plateformes technologiques sûres, responsables, productives et de qualité auprès des filles, en mettant en lumière les possibilités d'apprentissage en ligne ;

vii) Proposer que les activités non rémunérées et le manque de temps soient davantage considérés comme des obstacles à l'autonomisation des femmes et à leur gestion productive du temps.

B. Promouvoir l'emploi inclusif et résilient des jeunes en Afrique, aujourd'hui et après la pandémie

1. Présentation

27. La représentante du secrétariat a présenté les différentes approches utilisées pour l'emploi des jeunes en Afrique, en mettant en évidence les principaux obstacles à la croissance de l'emploi. Ces approches varient systématiquement d'un pays à l'autre, en fonction de l'économie, de la géographie et de la situation politique. Les transitions démographiques en cours dans les pays ayant un taux de fécondité élevé peuvent être mises à profit pour accélérer la croissance économique, améliorer le capital humain et réduire les inégalités.

2. Recommandations

28. Suite au débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

a) Les États membres devraient promouvoir des emplois inclusifs et durables pour les jeunes durant et après la pandémie ;

b) La CEA devrait :

i) Préconiser une définition universelle des jeunes à l'échelle régionale ;

ii) Mettre au point des supports de connaissance et des outils politiques pour éclairer les États membres sur les moyens de créer efficacement des emplois décents, tout en répondant aux aspirations croissantes des jeunes et en réduisant les inégalités dont ils font l'objet lors de leur passage à l'âge adulte ;

iii) Fournir des orientations politiques techniques sur les moyens d'aider efficacement les jeunes lors de leur passage à l'âge adulte, notamment en coordination avec des institutions comme la famille, l'école, l'entreprise, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les communautés ;

iv) Fournir un appui technique pour l'élaboration de politiques et outils assurant des formations précoces, des services communautaires et des accompagnements pour le premier emploi.

C. Croissance inclusive et résiliente en Afrique : le rôle de l'aménagement territorial

1. Présentation

29. La représentante du secrétariat a examiné le rôle important de l'urbanisme et de l'aménagement territorial dans l'instauration d'une croissance économique inclusive en Afrique, et mis en lumière la rapidité de la transition urbaine du continent et ses transformations socio-économiques et spatiales connexes. Elle a fait observer que, si l'aménagement territorial présente un intérêt pour les résultats en matière de développement en Afrique, il n'est pas suffisamment intégré dans les processus de politique économique nationale.

30. Elle a en outre souligné qu'il est important de lier l'aménagement territorial à la planification économique, étant donné que les villes et les systèmes spatiaux nationaux ont des ramifications économiques. Cependant, de nos jours, les considérations économiques ne prennent généralement pas en compte des composantes de l'aménagement territorial à l'échelle régionale et urbaine, et des investissements stratégiques se font sans décisions judicieuses sur le plan spatial. La nécessité d'intégrer une forte vision urbaine et spatiale dans la planification du développement national et les politiques d'industrialisation, d'intégration commerciale régionale et de mobilisation de ressources nationales a été soulignée. Les plans de résilience à la COVID-19 et de relance doivent également accorder une large place aux considérations urbaines.

2. Débat

31. Après cette présentation, les participants ont reconnu qu'il importait au plus haut point de lier aménagement du territoire et planification du développement et de l'économie, ce que peu de pays font à ce jour. Ils ont également noté qu'il convenait de donner la priorité à l'urbanisation dans les programmes nationaux de développement, pour permettre ainsi d'obtenir des crédits de l'administration centrale et d'autres sources. Parallèlement, les difficultés associées à l'urbanisation ont été mises en évidence, notamment le développement urbain anarchique, les problèmes de gouvernance et la mise en œuvre et l'application inadéquates des plans et réglementations urbains, aggravées par l'insuffisance de ressources humaines et financières.

32. Les participants ont admis que les pays africains ne tirent pas suffisamment parti des opportunités qu'offre l'urbanisation, d'où la nécessité urgente de lier, à cet égard, urbanisme et développement industriel pour répondre au besoin croissant d'emplois urbains. Ils ont appelé les pays et la CEA à se concentrer sur les moyens d'intégrer les attentes des personnes urbaines provenant de zones rurales à la planification et aux politiques urbaines, afin de leur offrir la possibilité d'avoir des emplois décents et de mener une vie décente.

33. Les participants ont noté qu'il importait de comprendre plus en détail le rôle joué par la CEA dans le soutien fourni aux États membres, ainsi que les différents domaines d'appui, le cadre et les procédures de collaboration entre la CEA et les États membres, et les moyens par lesquels les travaux de recherche de la CEA peuvent aider les États. Ils ont fait observer que, dans le cadre du soutien qu'elle fournit aux États, la CEA devrait tenir compte des particularités nationales pour déterminer quel type d'appui doit être apporté et dans quelles circonstances.

34. Enfin, les participants ont souligné qu'il était essentiel d'harmoniser la planification et la budgétisation avec les engagements pris pour améliorer l'aménagement et le développement du territoire.

3. Recommandations

35. Suite au débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les États membres devraient :
 - i) Renforcer les liens entre politiques et stratégies urbaines et industrielles, et veiller à ce que l'urbanisation s'accompagne de la création adéquate d'emplois productifs ;
 - ii) Donner la priorité à l'urbanisation dans les plans nationaux de développement, en la considérant aussi comme un moyen de mobiliser des acteurs et des ressources ;
 - iii) Envoyer à la CEA des demandes d'assistance technique dans les domaines de l'aménagement territorial et de l'urbanisation ;
 - iv) Intégrer l'aménagement territorial à la planification économique, afin d'assurer l'adoption de décisions d'investissement soucieuses des territoires, et allouer des ressources financières et humaines appropriées à leur mise en œuvre ;
 - v) Renforcer l'application de la législation urbaine et des codes de construction, compte tenu des incohérences actuelles dans ce domaine ;
 - vi) Favoriser le développement économique local dans les zones rurales, afin d'offrir des possibilités économiques et des services susceptibles de freiner l'exode rural ;
 - vii) Veiller à ce que l'aménagement territorial précède les initiatives économiques et géographiques et les investissements, afin d'éviter tous développements urbains et implantations anarchiques ;
- b) La CEA devrait :
 - i) Adapter son appui technique aux spécificités des régions et des pays ;
 - ii) Faciliter l'échange de données d'expérience sur l'aménagement territorial et la planification économique entre les États membres ;
 - iii) Faire mieux connaître aux États membres, de façon plus systématique, ses travaux dans le domaine de l'urbanisation, en raison de la demande croissante de soutien ;
 - iv) Collaborer plus efficacement avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), afin de fournir un appui technique conjoint sur l'amélioration des politiques et stratégies urbaines ;
 - v) Veiller à ce que les considérations climatiques soient bien prises en compte dans l'assistance technique axée sur l'urbanisation.

VI. Débat général sur le thème de la quatrième réunion : « Mieux aller de l'avant vers un avenir inclusif et résilient dans le contexte de la pandémie de COVID- 19 »

A. Présentation du document thématique

1. Présentation

36. En présentant le document thématique, le représentant du secrétariat a fait ressortir les principaux messages relatifs à la pandémie de COVID-19, notamment les effets importants qu'elle a eus sur le développement, la manière dont elle a exposé les vulnérabilités précédentes, mais également les opportunités qu'elle a créées de réorienter les efforts de réduction de la pauvreté. Il a passé en revue l'appui fourni par la CEA aux États membres durant la pandémie, notant en particulier que les employés du secteur informel et les personnes dont l'emploi est précaire étaient les plus exposés au risque de tomber dans la pauvreté. Il a fait le point sur les mesures prises par les pays africains contre les effets de la pandémie sur la pauvreté, y compris la mise en œuvre de politiques budgétaires et monétaires expansionnistes pour maintenir la consommation et la demande, lutter contre les pertes d'emplois et atténuer les effets de la pandémie.

37. Il a observé que la CEA avait jugé prioritaire l'adoption de mesures immédiates contre la COVID-19, et ajusté ses activités programmatiques en conséquence. Des travaux analytiques et des actions de mise en œuvre ont été menés pour répondre aux demandes des États membres concernant les effets socio-économiques de la pandémie. La CEA a également aidé les États membres à tirer parti de l'Initiative de suspension du service de la dette, afin qu'ils puissent accroître leur marge de manœuvre budgétaire. Elle a en outre joué un rôle de premier plan dans la création de la facilité de liquidité et de durabilité, qui permet aux investisseurs d'utiliser la dette africaine libellée en devises étrangères, telles que le dollar et l'euro, dans les transactions de mise en pension. Selon la CEA, le budget de la facilité pourrait atteindre 30 milliards de dollars.

2. Débat

38. Lors du débat qui a suivi, les participants ont reçu des informations détaillées sur une étude menée par la CEA sur les effets de la pauvreté dans un État membre, et les politiques mises en œuvre dans divers secteurs sociaux pour atténuer l'incidence de la COVID-19, notamment par des aides publiques aux familles à faible revenu. Un plan de relance économique a été mis en place, parallèlement à des initiatives visant à rendre effectives les mesures d'atténuation.

39. En réponse à ces informations, le représentant du secrétariat a rappelé que la CEA avait mis au point un indice de risque et de vulnérabilité, incorporant les changements climatiques, la santé, l'égalité entre les sexes et d'autres facteurs de risque. L'indice, actuellement transformé en boîte à outils, devrait permettre d'élargir l'appui à l'ensemble des pays africains. Si les chiffres officiels du chômage restent relativement faibles en Afrique, en raison de l'importance du secteur informel, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement du secteur informel ont aggravé la vulnérabilité et la pauvreté, le délai nécessaire à la reprise devant, comme on l'a vu dans le passé, aller jusqu'à sept ans en moyenne.

3. **Recommandations**

40. Suite au débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

a) Les États membres devraient renforcer la résilience en intégrant, dans leurs plans de relance, les questions de l'égalité entre les sexes et les besoins des petites et moyennes entreprises, et en aidant les ménages vulnérables et pauvres ;

b) La CEA devrait :

i) Diffuser son rapport technique sur les risques et les vulnérabilités, et l'indice correspondant, afin qu'ils soient adoptés et repris par les États membres ;

ii) Participer aux plateformes et programmes nationaux sur la pauvreté, afin d'assurer une meilleure adhésion aux avis techniques de la CEA et leur cohérence ;

iii) Apporter aux États membres un appui technique plus cohérent et constant que ponctuel.

B. Première réunion en sous-comité : tirer parti de l'urbanisation pour l'inclusion et la résilience

1. **Débat**

41. Les participants ont examiné les difficultés rencontrées par les pays comptant relativement peu de villes primaires, tels que le Malawi. Ces villes continuent d'attirer un grand nombre de migrants provenant de zones rurales. Les collectivités locales n'étant le plus souvent pas en mesure de planifier les afflux, les établissements informels ne cessent de se multiplier, aggravant ainsi d'autres difficultés connexes. Il a été conclu que les États membres devraient envisager de recenser et de développer les villes secondaires, en tirant parti de l'utilisation de cadres d'aménagement territorial pour créer des emplois productifs et d'autres activités génératrices de revenus.

42. Les participants ont reconnu que le caractère multiforme de l'urbanisation est souvent négligé, et souligné la nécessité de le prendre en considération en même temps que d'autres processus connexes, tels que l'industrialisation, comme le recommande le *Rapport économique sur l'Afrique 2017 de la CEA : l'industrialisation et l'urbanisation au service de la transformation de l'Afrique*. En raison des travaux déjà réalisés sur ce sujet par différents États membres, la possibilité de partager des données d'expérience sur les solutions apportées aux difficultés communes a été accueillie favorablement. Il a été convenu qu'une plus grande attention devrait être portée à la façon dont l'action climatique pourrait être harmonisée avec les efforts visant à mettre l'urbanisation au service de l'inclusion et de la résilience.

2. **Recommandations**

43. Suite au débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

a) Les États membres et les partenaires devraient :

i) Harmoniser leurs plans économiques avec le financement et la planification des programmes d'urbanisation durable ;

ii) Mieux relier le développement urbain et le développement rural et reconnaître leur interdépendance ;

- b) La CEA devrait :
- i) Fournir une assistance technique aux États membres pour qu'ils placent l'urbanisation au centre de la planification du développement national ;
 - ii) Faciliter les concertations politiques de haut niveau, en associant différentes parties prenantes à l'échelle nationale, afin de leur faire prendre conscience de l'importance de l'urbanisation dans la croissance et la transformation globales, pour une meilleure sensibilisation des décideurs ;
 - iii) Renforcer la diffusion et le partage de ses supports et outils de connaissance qui soulignent l'importance de l'urbanisation comme une question transversale dans la planification de l'économie nationale ;
 - iv) Entreprendre des évaluations multisectorielles de l'urbanisation, en les centrant non seulement sur les politiques urbaines, mais également sur la planification du développement national et les politiques industrielles ;
 - v) Recenser les points focaux chargés de l'urbanisation, désignés par les pays dans les ministères compétents des États membres, et collaborer avec eux, en assurant la cohérence avec les partenaires et les parties prenantes ;
 - vi) Faciliter les processus d'apprentissage et le partage de données d'expérience sur l'urbanisation entre les pays confrontés à des difficultés communes ;
 - vii) Prendre en compte les effets des changements climatiques dans les villes africaines et leurs incidences sur les politiques.

C. Deuxième réunion en sous-comité : égalité des sexes, autonomisation des femmes et résilience

1. Débat

44. Les participants ont souligné la nécessité d'examiner les effets de la COVID-19 sur le plan de l'équité, en faisant valoir que si les femmes sont plus touchées en ce qui concerne leurs moyens de subsistance et leur vie dans les foyers, les hommes sont également touchés. L'augmentation des violences sexistes pendant la pandémie, ainsi que la nécessité de s'attaquer à leurs causes profondes ont également été soulignées. Plusieurs pays ont fait part de leur expérience des interventions sensibles à l'égalité hommes-femmes qu'ils ont menées pour réduire les effets de la pandémie. Au Kenya, le Gouvernement a étendu les transferts en espèces aux groupes vulnérables, y compris les femmes, les enfants, les personnes âgées et les pauvres. La Tunisie a apporté un soutien financier aux employés de maison de nombreuses familles n'ayant pas eu recours à leurs services pendant les confinements. À Maurice, des organismes publics ont formé des femmes entrepreneurs à l'utilisation des médias sociaux et des plateformes en ligne, afin qu'elles puissent commercialiser leurs produits en ligne. En Côte d'Ivoire, des fonds ont été mis en place pour aider les femmes qui travaillent dans le secteur informel.

2. Recommandations

45. Suite au débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les États membres devraient :
 - i) Mettre en place des structures d'appui permanentes, ainsi que des plans d'investissement pour aider les femmes qui travaillent dans le secteur informel ;
 - ii) Créer des structures, des entités et des organismes de recherche pour fournir des informations scientifiques sur les questions de l'égalité hommes-femmes, et appuyer la mise en œuvre d'actions politiques fondées sur des données factuelles et transformatrices de genre au niveau national ;
 - iii) Envisager d'adopter et de faire appliquer des lois visant à protéger les victimes de violences sexistes ;
 - iv) Soutenir les structures nationales et locales qui s'occupent des problématiques de l'égalité hommes-femmes, en particulier celles qui fournissent des services aux femmes ;
 - v) Sous la direction des organismes nationaux de statistique, promouvoir la collecte de données de terrain, en collaboration notamment avec des organisations de la société civile, afin d'améliorer la disponibilité de données ventilées par sexe au niveau national ;
 - vi) Veiller à ce que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes soient placées au centre des priorités et plans nationaux de relance après la pandémie ;
 - vii) Prendre des initiatives, afin de promouvoir l'esprit d'entreprise chez les femmes, en particulier dans le domaine du développement durable, et renforcer celles qui existent déjà ;
 - viii) Créer un fonds national pour les femmes pour les encourager à participer à la prise de décisions, en mettant l'accent sur les programmes de mentorat destinés aux jeunes femmes politiques ;
 - ix) Créer des cursus universitaires qui renforceront les capacités des jeunes à s'engager dans la vie politique, en prévoyant notamment de mettre l'accent sur d'autres compétences et carrières professionnelles, telles que l'art, les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques ;
 - x) Promouvoir l'utilisation des outils numériques parmi les femmes travaillant dans le secteur informel, afin qu'elles puissent présenter et vendre leurs produits sur des plateformes en ligne, et mener des activités commerciales et économiques ;
 - xi) Apporter un soutien financier aux femmes touchées par la pandémie, au moyen de financements, de transferts d'argent et d'autres mesures de protection sociale pertinentes ;
 - xii) Aider les femmes, en tirant parti des groupes de chaînes de valeur qui permettent de créer des richesses et de réduire la pauvreté, en favorisant les activités à valeur ajoutée et le partage de bonnes pratiques ;
 - xiii) Connaître et soutenir les moyens de subsistance des familles, étant entendu que les femmes peuvent être touchées par la pandémie par inadvertance, lorsque leurs proches de sexe

masculin subvenant aux besoins de leur foyer sont également touchés ;

xiv) Promouvoir une culture de la masculinité positive et associer les hommes et les garçons aux efforts déployés au niveau national pour assurer l'autonomisation des femmes et parvenir à l'égalité des sexes ;

b) La CEA devrait :

i) Compiler et diffuser une liste de bonnes pratiques à travers l'Afrique, en ce qui concerne les structures d'appui et les lois relatives aux questions de l'égalité hommes-femmes ;

ii) Soutenir la diffusion des travaux de recherche et des bonnes pratiques sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, par le renforcement des capacités existantes, la fourniture d'une assistance technique et l'intégration des aspects de l'égalité entre les sexes dans différents secteurs ;

iii) Mettre en place une plateforme pour les femmes entrepreneurs, afin qu'elles puissent partager des informations et de bonnes pratiques, en complément d'autres efforts déployés dans la région ;

iv) Promouvoir l'inclusion financière et l'aptitude à se servir des outils numériques comme un moyen d'autonomisation des femmes.

D. Troisième réunion en sous-comité : pauvreté, vulnérabilité et Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine

1. Débat

46. Les participants ont examiné les différentes difficultés rencontrées par les États membres durant la pandémie, notamment les problèmes de sécurité qui ont persisté dans plusieurs États membres. Des progrès notables ont toutefois été accomplis dans la mise en place de filets de protection sociale et de politiques visant à améliorer les moyens de subsistance des populations, en particulier des femmes et des enfants.

47. Ils ont prié instamment la CEA de continuer à fournir aux États membres un appui technique dans l'élaboration de politiques et de programmes visant à éradiquer la pauvreté et à réduire le risque de basculer dans la pauvreté. Ils ont engagé la CEA à diffuser ses rapports dans de meilleurs délais, de sorte que les États membres puissent participer et contribuer plus efficacement aux débats du Comité.

2. Recommandations

48. Suite au débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

a) La CEA devrait fournir aux États membres un appui technique continu dans l'élaboration de politiques et de programmes visant à éradiquer la pauvreté et à réduire le risque de basculer dans la pauvreté ;

b) La CEA devrait diffuser ses rapports dans de meilleurs délais, de sorte que les États membres puissent participer et contribuer plus efficacement aux débats du Comité ;

c) La CEA devrait entreprendre une évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans le présent rapport.

VII. Examen et adoption des conclusions et recommandations de la quatrième réunion

49. Le Comité a adopté les conclusions et recommandations formulées au titre des différents points de l'ordre du jour énoncés précédemment, afin qu'elles guident la Division dans son activité d'analyse des liens entre croissance, pauvreté et inégalités, dans le contexte des politiques sociales, de l'urbanisation, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

VIII. Clôture de la réunion

50. En clôturant la réunion, la présidente a remercié la CEA d'avoir organisé la rencontre, ainsi que tous les représentants, pour leur participation active et leurs contributions aux débats. Elle a souligné les résultats de la réunion, en appelant particulièrement l'attention sur la réalisation d'une compréhension commune des corrélations entre les différentes dimensions de la pauvreté et des inégalités dans le contexte de la pandémie.

51. Elle a également appelé l'attention sur plusieurs priorités politiques essentielles à la construction d'un avenir inclusif et résilient en Afrique, dans le contexte de la pandémie, tenant compte de la pauvreté, de la vulnérabilité, de l'égalité entre les sexes, des questions relatives à la jeunesse et de l'urbanisation durable. Elle a enfin affirmé qu'il existait des possibilités de collaboration inexploitées entre la CEA et les États membres dans une série de domaines.

52. La présidente a déclaré la réunion close le jeudi 18 novembre 2021 à 20 h 30.
